Publics :
Entreprises privées et publiques : Employeurs, élus, salariés, agents, RH, infirmiers(ères)
Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap
Pré-requis : Néant
Objectifs :

- Maitriser le vocabulaire autour du maintien en emploi.
- Repérer les différents interlocuteurs institutionnels importants et les associer à une démarche de maintien en emploi.
- Connaitre les obligations des entreprises dans le domaine du maintien en emploi.
- Savoir se positionner comme interlocuteur immédiat lors du repérage de personnes en difficulté.
- Etre en capacité d'analyser la situation et définir les besoins réels
- Etre force de proposition et de conviction pour l'aménagement de postes prenant en compte tous les déterminants de l'activité de travail.

Contenu :

- Compréhension du fonctionnement des différentes institutions intervenant dans le maintien en emploi.
- Connaissance des devoirs et droits tant des salariés que de l'employeur.
- Préparation et mise en place d'une démarche.
- Définition des moyens nécessaires à l'accomplissement d'un rôle efficace en entreprise
- Recherche des ressources nécessaires pour envisager des aménagements adaptés aux situations difficiles rencontrées par un salarié..

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté dans le domaine du maintien en emploi et en prévention des risques professionnels.
 Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours consécutifs ou non
Suivi : Émargement collectif et individuel
Évaluation des acquis :
A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs
Dates : A définir.
Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).